



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 17 mai 2021

Affaire suivie par : Arnaud SOULÉ
Service Eau Hydroélectricité et Nature
Pôle Police de l'Eau et Hydroélectricité
Tél. : 04 26 28 66 22
Courriel : arnaud.soule@developpement-durable.gouv.fr
n° d'enregistrement : SEHN-21-PPEH-305-AS

Monsieur le Directeur,

Par un courrier en date du 11 février 2021, vous demandez le renouvellement de l'autorisation temporaire relative au remplacement du tablier métallique du viaduc ferroviaire sur l'Ay sur la commune de Sarras qui vous a été délivrée par arrêté préfectoral n°07-2020-09-03-005 en date du 3 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté précédemment cité, l'autorisation temporaire de réalisation des travaux est renouvelée pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 mars 2022. Toutes les dispositions et mesures prescrites dans ce même arrêté sont également renouvelées et doivent être respectées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
la responsable du pôle police de l'eau et hydroélectricité,

Sylvie FORQUIN

Monsieur Le Directeur
SNCF Réseau
Agence Projets
78 Rue de la Villette
69425 LYON 3

Copie : *Guichet unique de l'eau – DDT 07*
DREAL ARA – PRNH – Pôle Ouvrages Hydrauliques
CNR - DTRS